

SEANCE DU 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 17 mars, le conseil municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2016

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Édith LANDOIS, Nadine BAPTISTE.

Absent ou excusés : Claude LAGARDE, Sandrine RIVIERE, Emmanuel ROY DE LACHAISE.

Procuration : Sandrine RIVIERE à Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT.

Secrétaire de séance : Nadine LAUBIE

1 - **Approbation compte rendu conseil du 18 février 2016** :

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

2 – **Délibération pour classement voies du centre bourg** :

Monsieur le maire rappelle que lorsque nous appartenions à la communauté de communes du pays de Gramat l'ensemble de la voirie avait été transférée.

Pour que cette situation puisse continuer dans la nouvelle communauté de communes il nous faut nommer les voies et non plus globalement.

A l'exception du centre bourg (quartier de l'église) les voies sont nommées.

Nous devons délibérer pour donner un N° et inclure ce complément.

Sont concernées :

VC 16	RD 39 monument aux morts le long ancien presbytère	75m
VC 17	RD 39 de la maison Vigie au cimetière	140m
VC 18	contour EST de la place de l'église	70m
VC 19	contour OUEST de la place de l'église	50m

Total de la voirie à rajouter 335m

Ce rajout nous permettrait, si nous le souhaitons, pouvoir inscrire la rénovation du centre bourg et bénéficier d'aide de la communauté de communes.

La délibération sera rédigée comme suit :

Monsieur le Maire informe qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale en intégrant de nouvelles voies.

Il rappelle la loi 2004-1343 du 9 septembre 2004 dispensant d'enquête publique le classement des voies communales dans la mesure de l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Cette dispense concerne l'intégration des voies communales classées suivant le tableau ci-joint.

Les modifications portent sur :

- L'intégration de nouvelles voies communales établies conformément au plan et tableau joint en annexe.
- Le prolongement de voies et rues classées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale en intégrant les voies suivantes :
- VC 16 : RD 39 Monument aux morts le long ancien presbytère : 75 m
- VC 17 : RD 39 depuis maison VIGIE au cimetière : 140 m
- VC 18 : Contour EST Place de l'Eglise : 70 m
- VC 19 : Contour OUEST Place de l'Eglise : 50 m

**TOTAL des voies communales à caractère de rue
nouvellement recensées :**

335 m

La longueur totale de la voirie communale, rues et centre bourg est synthétisée ainsi :

	Délibération du 5 juin 2002 et délibération du 30 août 2013	Délibération du 17 mars 2016	TOTAL
Voies communales à caractère de rues et centre bourg	15 365 m	335 m	15 700 m

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

3- Classification voies de la commune auprès de CAUVALDOR pour l'entretien et l'investissement :

Le Conseil doit définir le niveau de service que nous souhaitons sur la voirie communale. Le coût de cet entretien varie selon les périodicités envisagées.

Actuellement 3 niveaux ont été retenus :

1^{ère} catégorie	2000 € / km / an soit sur 15 ans = 30000€	24000 € investissement complet / km 6000€ fonctionnement (fauchage / point à temps)
2^{ème} catégorie	1600 € /km / an soit sur 20 ans = 32000€	24000 € investissement complet / km 8000 € fonctionnement (fauchage / point à temps)
3^{ème} catégorie	500 € / km / an	Seulement pour fonctionnement (fauchage / point à temps) Investissement, sur demande, à charge de la commune

En ce qui concerne la périodicité du renouvellement, c'est-à-dire la remise à neuf de la bande de roulement, la réflexion se poursuit pour allonger celle-ci : de 15 à 18 ans pour la 1^{ère} catégorie, par exemple. Ceci permettrait de baisser la participation annuelle des communes.

Pour information, sur l'ancienne communauté de Gramat, le renouvellement se faisait largement au-delà de 20 ans compte tenu du support (sol stable sous le revêtement)

Le premier tableau indique le classement des voies selon l'utilisation plus ou moins importante. La couleur rapproche du coût d'entretien

1^{ère} catégorie **2000€ / an**

2^{ème} catégorie **1600€ / an**

3^{ème} catégorie **500€ / an**

3 hypothèses selon : entretien bas, moyen, haut.

Le second tableau indique

- En reprenant le linéaire de chaque catégorie du tableau 1

L'attribution de compensation de la communauté de communes se monte à 13278.49 €.
Cette somme nous est acquise (coût voirie précédemment avec C de C de Gramat)

Comme on peut le voir dans les 3 hypothèses nous devons payer la différence entre la somme attribuée et le niveau d'entretien souhaité, ceci à partir de janvier 2017.

INVENTAIRE VOIRIE COMMUNALE

CATEGORIES

COMMUNE	VOIE	LINEAIRE	BAS	MOYEN	HAUT
COUZOU	VC 1	2410	2410	2410	2410
COUZOU	VC 2	435	435	435	435
COUZOU	VC 3	240	240	240	240
COUZOU	VC 3	460	460	460	460
COUZOU	VC 4	450	450	450	450
COUZOU	VC 5	900	900	900	900
COUZOU	VC 6	540	540	540	540
COUZOU	VC 7	470	470	470	470
COUZOU	VC 8	1550	1550	1550	1550
COUZOU	VC 9	740	740	740	740
COUZOU	VC 10	215	215	215	215
COUZOU	VC 11	2630	2630	2630	2630
COUZOU	VC 12	560	560	560	560
COUZOU	VC 12	950	950	950	950
COUZOU	VC 13	1370	1370	1370	1370
COUZOU	VC 14	115	115	115	115
COUZOU	VC 15	1330	1330	1330	1330
COUZOU	VC16	75	75	75	75
COUZOU	VC 17	140	140	140	140
COUZOU	VC 18	70	70	70	70
COUZOU	VC 19	50	50	50	50

15700 m

CHOIX ET COUTS

<u>HYPOTHESE BASSE</u>		2000	0	0,00
		1600	6,745	10792,00
		500	8,955	4477,50
			15,700	15269,50

<u>HYPOTHESE MOYENNE</u>		2000	0	0,00
		1600	11,320	18112,00
		500	4,380	2190,00
			15,700	20302,00

<u>HYPOTHESE HAUTE</u>		2000	6,410	12820,00
		1600	6,460	10336,00
		500	2,83	1415,00
			15,700	24571,00

Pour l'année 2016, comme la compétence voirie n'est pas étendue à l'ensemble de la communauté de commune. Nous bénéficierons du service au même prix qu' auparavant.

Lorsque l'ensemble des règles, notamment financières de notre contribution, il faudra choisir le niveau d'entretien et le coût qui découlera de notre décision.

4 – Etat des réalisations budget 2015 et choix des projets pour 2016 (préparation du budget investissement d'avril)

<u>Programmes 2015</u>	<u>prévu</u>	<u>réalisé</u>	<u>différence</u>
76 EP 3 ^{ème} tranche	22748€	19463.27€	3284.63€
77 3 ^{ème} enfouissement + FT	20622 €	6987.50€	13534.47€
79 carte communale	5000€	159.51€	
Reste à réaliser	4841.49€		
81 enfouissement La Pannonie	18788.00€	0€	
Reste à réaliser	18788.00€		
82 EP la Pannonie	2000.00€		
Reste à réaliser	2000.00€		
84 aménagements mairie			
Reste à réaliser	1728.82€		

Orientation budgétaire 2016

	<u>Prévu</u>	
79	carte communale	6800€
83	aménagement mairie	5000€
85	cache conteneur la Pannonie	1000€
86	radar pédagogique	2676€

Remboursement de la maison Bouscarel : suite à 2 mails et une entrevue, le responsable de la BPOc ne veut pas renégocier le taux du prêt à la baisse, même si nous en contractions un autre en le fusionnant. La solution pourrait être de rembourser et d'en reprendre un sur une autre opération. Voir auprès de Mme DEWAILLY si le remboursement est financièrement possible.

Eclairage public : il est préférable de le repousser en 2017 car si le parc nous sélectionne, 80% de la dépense serait prise en compte.

Enfouissement Poudurac : le devenir de ce programme est maintenant conditionné par l'extension ou non des zones constructibles du hameau. Il faut attendre la configuration définitive.

Maison Bouscarel : voir point 6.

5 – carte communale : proposition de lieux potentiellement constructibles :

Le cabinet URBADOC a remis en mairie le document annoté des lieux de la commune potentiellement constructibles. La carte a été présentée aux conseillers. Il ressort principalement que 2 zones pourraient être envisagées:

- Poudurac, pourrait être étendu sur quelques lots. Le lieu est moins contraignant au niveau de l'urbanisme, le style y sera plus libre,
- Route de Rocamadour en continuant après la terrasse : pour ce faire un déclassement du bâtiment agricole serait nécessaire afin de rendre les terrains constructibles. Par contre sur ces espaces, l'entrée du bourg est sensible et la carte communale ne protège pas comme un PLU sur l'architecture qu'il conviendrait de préserver.

Cette première approche fait ressortir qu'un nombre non négligeable de terrains pourraient être ouverts à l'urbanisme. Compte tenu du dernier recensement et de la perte de 14 habitants. Il est urgent de donner la possibilité à ceux qui souhaitent acquérir des terrains : encore faut-il que le prix soit abordable à de jeunes couples avec des enfants, ce que nous escomptons pour la survie de la commune.

Pour les terrains inscrits qui font partie de la 1^{ère} carte, il faudra voir s'il est opportun de tous les laisser à bâtir.

6 – projet maison Bouscarel : cheminement et procédures pour les aides :

1. Contacter des architectes pour les solliciter sur le projet de rénovation et en choisir un sur des critères définis,
2. Demander auprès de celui choisi un avant-projet avec tous les éléments (techniques, choix des matériaux, résultat) : offre financière globale du chantier et prestation de l'architecte,
3. Si nous arrêtons ici, dédommagement de 3.5% montant du projet,
4. Si nous continuons, tranche ferme sur le projet (estimation par métier de tous les intervenants)
5. Ensuite tranche définitive pour exécution de l'opération de réhabilitation.

A chaque stade nous pourrions, tant que la tranche n'est pas ferme, arrêter le projet, mais le dédit amènera des dépenses.

Pour que l'opération soit intéressante financièrement, il faut solliciter les aides en montant les dossiers aux différents financeurs au moins 1 année avant. Actuellement, au niveau de Parc, si le projet était retenu une prise en compte globale à 70% du complexe isolant, soit près du tiers des travaux. De plus inscrire au PETR cette rénovation amènerait au moins 35% du total ht. La communauté de communes pourrait aussi soutenir financièrement. Dans ces conditions nous serions au-delà des 60% d'aides. D'autres possibilités sont offertes, à voir si c'est intéressant.

La complexité des montages de dossier fait que nous ne pourrions présenter cette opération que courant 2017 avec finalisation du dossier en 2016, pour réalisation à partir de 2018. Le calendrier des uns ne correspondant pas celui des autres.

7 – point sur la communauté de communes (travaux, projets, commissions)

- Voirie :

les points 2 et 3 ont largement été détaillés et débattus en commission de pôle. Les communes devront définir le niveau d'entretien de leur voirie. Sur la base du calcul fourni nous serions redevables tous les ans d'une certaine somme. Le choix affiché ne serait plus modifiable.

- FPIC :

L'an dernier le conseil de Couzou avait décidé de laisser le FPIC (2994€) à la communauté de communes. Avec l'abondement de la communauté les projets auraient été aidés dans leur financement. Pour ce faire l'unanimité était requise : 2 communes ont refusé. Cette possibilité n'a pu se mettre en place.

Cette année, pour contourner la difficulté, la communauté fait une autre proposition pour laquelle la majorité seule est nécessaire : rétrocéder 1/3 du FPIC 2016 (933.02 sur les 3838.46€ attribués), de plus la communauté prendrait 0.6% en augmentant le

foncier bâti des communes pour son compte en nous proposant de baisser d'autant notre taux. Ainsi le prélèvement serait « neutre » pour le contribuable. Dans l'avenir nous ne savons pas de ce qu'il adviendra du FPIC par contre la fiscalité resterait. Dans l'échange il apparaît que la proposition faite n'impacte pas nos finances mais la fiscalité. Dans l'avenir qu'advient-il de la latitude dans nos choix ?

- Haut débit :

Suite aux nombreux mails et courriers, Monsieur MELLINGER vice-Président du Conseil Général, a écrit que si Orange confirme au Syndicat Départemental du Numérique que nous avons plus de 50 lignes sur le sous-répartiteur de Couzou, nous aurions un renforcement de débit sur les lignes téléphoniques.

Il nous faut faire appel aux personnes potentiellement intéressées afin de bénéficier d'un débit confortable pour la grande majorité des habitants. Malheureusement, la Pannonie ne rentre pas dans ce cadre. Comme pour le bourg, Monsieur le Maire essaiera de peser pour que la meilleure solution soit mise en place.

- culture et patrimoine : le relevé des éléments « patrimoine » du pôle est en cours. Il faudra définir, pour les restaurations, ce qui sera pris en compte avec l'acceptation de la communauté de communes. Précédemment le financement venait pour les 3/5^è du Parc et le reste par la communauté du pays de Gramat. Aujourd'hui nous ne savons pas quelle sera la règle appliquée. Ce qui transparait, pour le moment, se situe au niveau de recherche de financements par la commune avant de solliciter la communauté : difficile de gérer des dossiers lourds pour nos petites communes.

Questions diverses :

- Le samedi 26 mars, avec le Parc, une journée BRF (bois raméal fragmenté) est prévue sur la commune. Le matin Jacky DUPETY fera une information en mairie sur la technique employée et les avantages. L'après-midi nous irons dans la combe broyer les branchages dégagés lors de la réouverture du chemin de la combe de Cahors. Chacun pourra récupérer le broyat pour l'utiliser chez soi.
- Un devis sera établi par les agents de la communauté de communes pour la réfection de la mare de la Pannonie, route de Rocamadour. Monsieur le Maire souhaite faire prendre les travaux par la communauté, ce qui nous permettrait d'enregistrer cette réserve d'eau pour la réserve incendie du hameau. Renseignement sera pris auprès de la SAUR pour une prise d'eau pour le remplissage.

- Après contact avec l'ABF, le cache conteneur de la Pannonie sera installé. Le projet envisagé sera transmis à ce service.
Monsieur le Maire va essayer de faire prendre les travaux, financièrement, en charge par la communauté de communes.
- CDCI : la dernière réunion qui s'est tenue le 16 février n'a pas vu l'ensemble des propositions pour la nouvelle carte intercommunale. Certaines ont été approuvées alors que d'autres étaient refusées, ceci sans aucune cohérence territoriale. Les 2 propositions du Causse Central (communauté de 11000 habitants incluant Gramat ou de 5000 habitants) qui intéressent notre commune, seront faites à la prochaine réunion en mars.

La date du prochain conseil est envisagée le mercredi 13 avril. Le CCAS se réunira à 18h et le conseil à 18h30. Ensuite les élus iront au restaurant comme tous les ans. Madame DEWAILLY, Trésorière de Gramat, sera parmi nous pour la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire,

Daniel Boudot